



Vitesse contrôlée erronée

Par **mapax**, le **10/02/2016 à 13:02**

bonjour

J'ai été contrôlé à 117 km/h retenu 111 Km/h pour une vitesse autorisée de 110 km/h.

J'avais réglé le régulateur à 115 pour être tranquille.

Le radar Mesta 210C était embarqué dans une voiture immobilisée.

Cette voiture était stationnée sur une autre route de l'autre côté de la barrière de sécurité à une distance de 25 mètres ou plus, difficile de jauger en roulant.

La vitesse mesurée erronée mais dans le mauvais sens et je me demande comment le gendarme verbalisateur peut-il correctement placé le radar avec le bon angle dans de telles conditions.

rappel : Stationné sur une route secondaire de l'autre côté de la barrière de sécurité.

J'ai bien envie de contester car si on ne peut plus se fier à la vitesse du régulateur de sa voiture qui doit je suppose être réglé pour une vitesse inférieure à la vitesse affichée.

En France, la marge n'est jamais la même en fonction de comment est effectué le contrôle et franchement, cela ressemble à du raquette.

merci de me conseiller, à savoir puis-je facilement contester cette contravention en invoquant l'article 5.3.3 de l'arrêté catégoriel du 7 janvier 1991.

cordialement.

Par **LESEMAPHORE**, le **10/02/2016 à 13:38**

Bonjour

[citation]pour une vitesse autorisée de 110 km/h.

J'avais réglé le régulateur à 115 pour être tranquille.

[/citation]

Cherchez l'erreur !

Et

[citation]à savoir puis-je facilement contester cette contravention en invoquant l'article 5.3.3 de l'arrêté catégoriel du 7 janvier 1991. [/citation]

Abrogé le 24 juin 2009

Par **janus2fr**, le **10/02/2016** à **13:42**

Bonjour,
Effectivement, 117km/h mesuré pour un réglage du régulateur à 115km/h, ça me semble correct tout cela. A jouer aussi prêt des limites, on finit par perdre...

Par **mapax**, le **10/02/2016** à **14:11**

donc vous trouvez normal d'être contrôlé à une vitesse supérieur à la vitesse réglée.

La marge est de 5%, on doit tous rouler comme des robots mais cela choque pas quand un contrôle relève une vitesse supérieure à celle où l'on pense rouler.

J'ai comme l'impression que l'on mélange tout dans les controle routiers, la conduite dangereuse et largement excessive et une conduite adaptée au trafic.
Il est vrai qu'une personne roulant à 90 km/h pour 110 n'est pas dangereuse avec son portable collé à l'oreille.

Donc quand je vais rouler à 114 et que j'aurais encore un radar plus ou moins bien positionné, je devrais encore payer et perdre un point.

Par **Dalma**, le **10/02/2016** à **15:13**

"Il est vrai qu'une personne roulant à 90 km/h pour 110 n'est pas dangereuse avec son portable collé à l'oreille. "

Vous ne seriez pas un brin de mauvaise foi par hasard ? :D Le fait de téléphoner en conduisant est sanctionné.

"Donc quand je vais rouler à 114 et que j'aurais encore un radar plus ou moins bien positionné, je devrais encore payer et perdre un point."

Vous pourriez aussi roulez à 110 quand la vitesse est limitée à 110, mais cela reviendrait à ne plus jouer avec le feu. "C'est vous qui voyez".

P.S : votre GPS n'est pas forcément fiable au km/h près et à chaque seconde, d'où l'intérêt de ne pas tirer sur la corde.

Par **LESEMAPHORE**, le **10/02/2016** à **15:20**

La marge est de 5%, oui en moins seulement, pas comme vous l'avez compris en plus ou moins .

Il n'y a aucun motif de positionner le régulateur à 115 sur voie limitée à 110 .

D'autre part c'est le conducteur qui est responsable pénalement de sa conduite et non le matériel embarqué.

Pour être tranquille comme vous dites la prochaine fois mettez le à 105 .

La conduite doit être adaptée au trafic et inférieure à la vitesse maximale autorisée.

Vous me faites penser au conducteur que l'on vient d'intercepter pour non port de la ceinture , et qui déclare " je fais ce que je veux dans ma voiture vous feriez mieux d'arrêter les voleurs " Ce n'est pas parce que vous êtes verbalisé pour vitesse excédant celle autorisée que les autres infractions ne sont pas recherchées, constatées et verbalisées.

Par **mapax**, le **10/02/2016** à **15:57**

oui, vous avez raison.

On se croirait chez des psy ici.

Donc quand il y a un trafic nul, on ne doit pas rouler à 111 pour 110.

Si bien conduire, c'est être en permanence entrain de vérifier le compteur, alors les conducteurs ne doivent pas être très attentifs à leur environnement.

Bref, je vais la payer l'amende même si c'est totalement ridicule de prendre un point encore sur le permis pour si peu.

Si seulement les controles étaient faits sur des zones réellement dangereuses mais bon, c'est un autre débat.

Le seul motif, c'est justement d'éviter de regarder constamment son compteur ou de dépasser sans s'en rendre compte.

Certaines voitures font beaucoup de bruit à 110 pas la mienne, je ne suis meme pas à 2000 tr/mn à 110.

Je cherchais un renseignement ici pas une personne qui se permet de juger sans même avoir pu constater la circulation quand je me suis fait flashé pour si peu.

De plus, le radar est placé lorsque que justement, il n'y a plus de trafic comme par hasard.

Que le radar soit mis quand les risques sont plus élevés, là il est mis pour prendre les gens.

La tolérance de 5% pour une machine ok, mais là c'est 0% de tolérance, on a juste des gendarmes qui servent de present boutons.

Ceux avec les jumelles commencent à arrêter à 20 au dessus sur les 4 voies et 10 au dessus pour les autres routes. C'est bizarre la tolérance n'est plus la même.

Conduire à 7 Km/h au dessus de 110 est donc une conduite dangereuse plus qu'à 109. Le plus important, c'est d'être attentif !

J'ai l'impression de parler à un gendarme sur ce site !

Quand je dis que je mets le régulateur à 115, c'est aussi que je suis de bonne foi, alors prendre une prune parce qu'une machine dont je ne peux rien prouver me dit que je roule à 117, c'est un peu énervant non ! car 115 - 6 cela fait 109 et non 111.

Mon régulateur de vitesse calcule la vitesse en fonction de la vitesse de rotation des roues, alors que le radar lui calcule en fonction d'un déplacement et la précision du radar change en fonction de l'angle et comme par hasard, cela augmente la vitesse relevée.

bonne journée.

Par **janus2fr**, le **10/02/2016** à **19:18**

J'avoue avoir un peu de mal à comprendre votre raisonnement.

Vous dites mettre le régulateur pour justement ne pas avoir à surveiller votre vitesse constamment, mais alors pourquoi diable le mettre à 115km/h quand la vitesse est limitée à 110 ?

Savez-vous que la limitation de vitesse est la vitesse à ne pas dépasser ? Ce n'est pas la vitesse qu'il faut absolument atteindre en permanence ! Vous avez tout à fait le droit de rouler un peu en deçà.

Si vous mettiez votre régulateur plutôt à 100 ou 105km/h quand c'est limité à 110, là vous seriez certain de ne pas vous faire flasher...

Qu'y gagnez-vous, à part des PV, à vouloir être pile à la limite, quitte justement à la dépasser ?

Personnellement, sans régulateur, j'arrive sans problème à ne pas dépasser la limitation, même sans avoir les yeux en permanence sur le compteur, mais il est vrai que je vise toujours une vitesse d'au moins 10km/h sous la limite. Cela laisse justement de la marge lorsque l'inattention fait que l'on accélère un peu...